

Règlement Concours

The Rising Voice

Ce concours de chant ouvert à tous celles et ceux qui rendent hommage au chant, permet à des artistes de tous horizons de monter sur scène dans un esprit de convivialité et de partage, il comprend **3 catégories** (Enfants, Ados, Adulte) **et se déroule sur 1 jour, Demi-Finale de 13h30 à 19h00 et Finale à 21h00**

1. Conditions de participation

A. Inscription

L'inscription est confirmée par l'envoi du **bulletin d'inscription ainsi que le règlement chèque / Virement / Paiement en Ligne de 10€** avant le **31 Janvier 2026**

Les inscriptions doivent être envoyées avant le **31 Janvier 2026**

B. Définition des catégories dans lesquelles concourent les candidats

Le concours de chant " The Rising Voice " est **réservé aux chanteurs amateurs** âgés de 8 ans et plus.

>> Tout chanteur professionnel, intermittent du spectacle, sous contrat ou sous label ne peut prétendre à participer à ce concours <<

Le Concours de chant comprend 3 catégories :

Enfants : 8/12 ans (être âgé de 8 ans le jour du concours) 15 candidats

Ados : 13/17 ans (être âgé de 13 ans le jour du concours) 15 candidats

Adulte : 18 ans et plus (être âgé d'au moins 18 ans le jour du concours) 15 candidats

(* Selon l'affluence dans certaines catégories par rapport aux autres, un ajustement du nombres de candidats peut être effectué)

Si les inscriptions sont complètes une liste d'attente sera mise en place.

C. Caractéristiques des chansons présentées par les candidats :

Les candidats doivent préparer 2 chansons dans la langue de leur choix (1 pour la journée Sélection et 1 pour la journée Finale si qualifié, les compositions personnelles sont acceptées).

Il faut donc prévoir un titre pour les Sélections et **un titre différent** pour la Finale.

Bande Son / Accompagnement Instrument

Les candidats peuvent :

- Utiliser un support musical / audio **au format MP3 ou WAV (4 minutes maximum)** envoyé lors de l'inscription de préférence par mail (attention support musical **sans les paroles**, même en fond, légers chœurs sur fond musical autorisé). **Tout lien ou bandes issues de téléchargement YouTube ou jugée de mauvaise qualité sera refusé. Tout changement de titres sera refusé après le 31 Février 2026 du fait de la déclaration à la SACEM.**
- S'accompagner ou être accompagnés avec le ou les instruments de leur choix, **nous proposons un clavier/piano pour les candidats qui souhaitent s'accompagner avec cet instrument (Roland FP30x) et un boîtier DI pour brancher une guitare (les instruments type orchestre batterie ne sont pas acceptés)**
- Être accompagné d'un musicien amateur de leur choix en guitare ou piano, (nous entendons par le mot amateur qu'il ne doit pas être sous label ou sous contrat).

Pour le bon déroulement du concours et afin de respecter le timing, il est donc expressément demandé aux candidats de s'organiser afin de respecter le planning prévu sous peine de ne pas pouvoir faire ses essais de voix (les balances) pour ceux qui le souhaite et afin de ne pas perturber l'organisation de l'évènement.

L'accueil des candidats se fait le matin dès 09h30 à 12h00, les supports musicaux devront avoir été envoyés au préalable par mail. Lors de l'accueil, les candidats prendront connaissance de leur numéro de passage pour le concours qui démarre dès 13h30, **les candidats peuvent également s'inscrire aux balances 9h30 jusqu'à 10h30 (passé 10h30 l'inscription aux balances n'est plus possible)**

Une fois le passage par l'accueil terminé (et une fois passé aux balance pour ceux qui s'y sont inscrits), les candidats sont libérés jusqu'au démarrage du Concours et au passage leur catégorie l'après-midi.

Le passage des catégories se déroulent dans l'ordre suivant :

- Enfants
- Ados
- Adultes

Des pauses sont prévues tout au long de la journée. L'établissement étant un bar / restaurant vous pourrez donc en profiter sur place.

2. Jury

A. Composition du jury

Le jury est composé de 4 membres : ce sont des professionnels du monde de l'évènementiel, du chant, de personnalités culturelles, de représentants de certains médias, voire de la SACEM. L'association, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit d'apporter toutes les modifications d'organisation nécessaires au bon déroulement du concours. Ainsi, en cas de nécessité.

B. Dispositions particulières relatives au jury

A l'issue des épreuves, le jury se tient à la disposition des candidats pour argumenter notations et observations et commenter les dossiers qui seront remis aux candidats. Les dossiers des candidats seront en fin de journée. Le traitement et le système de notation et de classement sont informatisés, sécurisés et sont donc protégés de tout vice de procédure. L'impartialité des membres du jury est acquise et foncièrement indiscutable. Dans l'éventualité où il pourrait exister un lien entre un candidat et un membre du jury, chaque membre du jury s'engage sur l'honneur à juger de façon juste, équitable et impartiale chacun des candidats. Les notations ne peuvent donc être remises en cause. Un(e) Président(e) de jury est nommé(e), il/elle peut être le/la même tout au long du concours. En cas de litige au niveau du déroulement des épreuves, les organisateurs feront appel à un vote du jury. En cas de litige important, le/la président(e) du Jury reste seul(e) compétent(e) en dernier recours, pour juger du bienfondé de la notation et des appréciations.

C. Critères de notation et de jugement des candidats

c1 : Tout au long des épreuves, qu'il s'agisse des épreuves de sélections ou finale, les candidats seront jugés selon les critères suivants : Pour toutes les catégories, la qualité de l'interprétation, le choix de l'œuvre, la présence scénique, la personnalité de l'interprète, la justesse, la technique, le rythme.

A l'issue des épreuves des Sélections, **seront retenus par défaut pour la Finale 5 candidats de chaque catégorie. Le jury peut décider de faire évoluer le nombre de candidats par catégorie retenus pour la finale**

La notation et résultat de chaque candidat restant personnel, ils ne seront en aucun cas divulgués ou affichés aux yeux de tous. A l'issue de la Finale du concours, les 3 premiers candidats de chaque catégorie seront invités à monter sur scène pour la remise des prix.

c2. Conditions d'interprétation : Toutes les épreuves, **Sélections et Finales, ont lieu en public, en direct, sur scène et en présence du jury** (pas de sélections sur bande enregistrée ou à huis clos). Les candidats interprètent leur(s) titre(s) en intégralité.

3. Clauses particulières

Le Concours étant en collaboration avec les Casting The Voice et The Voice Kids les vidéos seront envoyées directement à l'équipe de production de l'émission. Selon les périodes des Concours, un membre de la production peut se déplacer et être présent à l'occasion de l'évènement.

Sauf demandes explicites des candidats (ou du tuteur légal pour les mineurs) le droit à l'image est cédé du fait de la participation au Concours et les vidéos peuvent donc être envoyées dans le cadre des Casting The Voice et The Voice Kids.